

# LE TRADITIONNEL MARCHÉ DE NOËL

Par Bénédicte Jouve,  
Journaliste

© Photo VdM



*Il est de retour ! Le traditionnel marché de Noël s'installe en plein air au cœur de la ville, sur le Vieux-Port. Cette année encore, les artisans sont au rendez-vous pour compléter vos achats ou, pourquoi pas, découvrir des pépites qui seront appréciées ! Mais au fait, d'où vient cette tradition ? Quelle est la spécificité de notre marché ? On vous dit tout... Ou presque !*

## Les marchés de Noël

Historiquement, les marchés de Noël étaient implantés en Europe Centrale et en Europe de l'Ouest dans des pays comme l'Autriche, la Suisse et particulièrement l'Allemagne, ainsi que dans l'est de la France : en Alsace, en Lorraine et en Franche-Comté. Plus récemment, ils ont essaimé dans le monde... Les premières traces de ces marchés remontent au XIV<sup>e</sup> siècle en Allemagne, sous l'appellation « Marché de Saint Nicolas ».

Le premier document qui relate un marché de Noël est daté de 1434 sous le règne de Frédéric II de Saxe, évoquant un *Striezelmarkt* qui eut lieu à Dresde le lundi précédant Noël. Plus tard, la Réforme perpétua



la tradition en le rebaptisant *Christkindlmarkt* (marché de l'Enfant Christ) pour lutter contre le culte des saints. Le marché de Noël de Strasbourg date de 1570, celui de Nuremberg de 1628... À Marseille, il semblerait que nos premiers marchés de Noël remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Un marché pluriel

Sur le Vieux-Port et le quai de Rive-Neuve, une cinquantaine d'artisans et commerçants sont présents dans les traditionnels chalets pour proposer cadeaux, objets de décoration, objets relatifs aux arts de la table, jouets, bijoux, savons, cosmétiques, linges et prêt-à-porter... La gastronomie n'est pas oubliée via des spécialités culinaires (notamment des produits du terroir), à déguster sur place ou à emporter. Deux chalets accueillent quant à eux des associations porteuses de projets à caractère humanitaire ou caritatif... Particularité ? Ils sont gracieusement mis à disposition par la Ville de Marseille aux associations.

Des animations sont au rendez-vous : outre le très attendu père Noël dans son chalet (avec une boîte aux lettres à disposition pour y glisser la fameuse « lettre au père Noël ») présent du 1<sup>er</sup> au 25 décembre, un chalet propose des maquillages ! Un manège forain pour les enfants s'installe sous la forme d'un traîneau tiré par des rennes, pour se mettre dans l'ambiance. Des déambulations d'artistes scandent les journées avec petites saynètes, groupes musicaux, déambulations d'échassiers...

## Une exigence de qualité

Pour faire rimer fête avec qualité, la Ville de Marseille a ses exigences ! En effet, les artisans et commerçants présents sur le marché sont soumis à de nombreuses conditions. En premier lieu, la composition des produits proposés à la vente doit répondre aux normes de qualité (nature et origine des produits). On le comprend, sont privilégiés les ingrédients et composants issus de France.

Sont particulièrement bienvenus les artisans disposant d'un savoir-faire particulier, détenteurs de labels spécifiques ou de qualifications lors de concours... Et bien sûr, sont favorisés les produits fabriqués par l'exploitant lui-même, dans une application des méthodes traditionnelles de conception.

La démarche environnementale et la réduction des gaz à effet de serre imposent aussi quelques contraintes : il est demandé aux marchands d'utiliser au maximum des produits recyclés et de valoriser la matière. Concrètement cela implique au chaland de penser au recyclage ou bien

© Photo VdM



à l'utilisation de déchets comme substituts de matière, ou encore de réemployer des matériaux destinés au rebut.

La solidarité n'est pas oubliée, avec la possibilité de déposer vos jouets - en bon état - dans la hotte placée devant le chalet d'informations de la Ville. La Noël n'est-elle pas avant tout la fête du partage ?

### Informations pratiques :

- Jusqu'au 31 décembre 2022
- Quai de la Fraternité (2<sup>e</sup> arrt.)
- Ouverture les dimanches, lundis, mardis, mercredis et jeudis de 10h à 19h
- Nocturnes les vendredis et samedis de décembre jusqu'à 21h
- Animations organisées les mercredis, samedis et dimanches de 14h à 18h et tous les jours à partir du 22 décembre.